

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

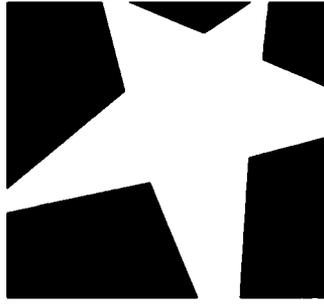
Numéro de gestion : 2014 B 00761

Numéro SIREN : 801 649 062

Nom ou dénomination : 1 PACTE TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2024 sous le numéro de dépôt 7897

Bilan comptable



BC & IMEX
EXPERTISE COMPTABLE

BILAN - Exercice clos le 30/09/2023

SARL 1 PACTE TECHNOLOGIES

Quartier Payannet
Chemin Chabanu
13120 GARDANNE

www.ballatore-chabert.com
www.imex-compta.com

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SARL 1 PACTE TECHNOLOGIES
Quartier Payannet
Chemin Chabanu
13120 GARDANNE

relatifs à l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	4 315 144 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	129 617 Euros
- Résultat net comptable,	(8 715) Euros

Fait à MARSEILLE
Le 12/01/2024

ARLANDIS Sarah
Gestionnaire de portefeuille

LEPEE Valérie
EXPERT-COMPTABLE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	58 428	58 428				
	Fonds commercial (1)	1 036 987		1 036 987	1 036 987		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	187 523	149 080	38 443	53 762	15 320-	28.50-
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	1 386 263		1 386 263	1 386 263			
Créances rattachées à des participations				12 861	12 861-	100.00-	
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	30		30	30			
Total II	2 669 231	207 508	2 461 723	2 489 904	28 181-	1.13-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 840 223		1 840 223	1 610 604	229 620	14.26
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	13 198		13 198	61 126	47 928-	78.41-	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	1 853 421		1 853 421	1 671 729	181 692	10.87	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 522 652	207 508	4 315 144	4 161 633	153 511	3.69	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

30

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12	Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 133 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 133 000	1 133 000		
	Réserves				
	Réserve légale	113 300	113 300		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	2 246 666	1 631 156	615 510	37.73
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	8 715-	615 510	624 224-	101.42-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	3 484 251	3 492 966	8 715-	0.25-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	16 740	56 598	39 859-	70.42-
	Concours bancaires courants	74	44	30	66.97
	Emprunts et dettes financières diverses	581 909	351 104	230 806	65.74
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374	4 664	4 290-	91.99-
	Dettes fiscales et sociales	11 413	12 370	957-	7.74-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	220 383	243 887	23 504-	9.64-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	830 893	668 667	162 226	24.26
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 315 144	4 161 633	153 511	3.69

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

830 893

651 940

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 315 143.70 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 129 617.00 Euros et dégageant un déficit de 8 714.90- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 095 415		
Installations générales agencements aménagements divers	12 038		
Matériel de transport	186 848		31 661
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 400		
TOTAL	249 287		31 661
Autres participations	1 386 263		
Prêts, autres immobilisations financières	30		
TOTAL	1 386 293		
TOTAL GENERAL	2 730 994		31 661

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 095 415	1 095 415
Installations générales agencements aménagements divers			12 038	12 038
Matériel de transport		93 424	125 085	125 085
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			50 400	50 400
TOTAL		93 424	187 523	187 523
Autres participations			1 386 263	1 386 263
Prêts, autres immobilisations financières			30	30
TOTAL			1 386 293	1 386 293
TOTAL GENERAL		93 424	2 669 231	2 669 231

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	58 428			58 428
Installations générales agencements aménagements divers	12 038			12 038
Matériel de transport	133 098	29 462	75 917	86 642
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	50 388	11		50 400
TOTAL	195 524	29 473	75 917	149 080
TOTAL GENERAL	253 952	29 473	75 917	207 508

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	345 968				
Matériel de bureau informatique mobilier	49 158				
TOTAL	395 126				
TOTAL GENERAL	395 126				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	30	30	
Personnel et comptes rattachés	300	300	
Impôts sur les bénéfices	9 150	9 150	
Taxe sur la valeur ajoutée	46 220	46 220	
Divers état et autres collectivités publiques	40	40	
Groupe et associés	1 764 513	1 764 513	
Débiteurs divers	20 000	20 000	
TOTAL	1 840 253	1 840 253	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	87	87		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	16 727	16 727		
Fournisseurs et comptes rattachés	374	374		
Personnel et comptes rattachés	4 043	4 043		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 637	5 637		
Autres impôts taxes et assimilés	1 733	1 733		
Groupe et associés	581 909	581 909		
Autres dettes	220 383	220 383		
TOTAL	830 893	830 893		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	39 828			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	10.0000	113 300			113 300

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	40
Total	40

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	87
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19
Dettes fiscales et sociales	7 567
Autres dettes	20 383
Total	28 056

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL 1 PACTE TECHNOLOGIES
13120 GARDANNE

Page : 19

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SARL 1 PACTE PROVENCE - LBS - Participations détenues entre 10 et 50 %	1 507 555	1 304 181	100,00	1 382 244	1 382 244			14 015 491	425 660		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

Le 08/01/2024
LEVY CLAUDE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	14
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	15
Etat des amortissements	15
Etat des provisions	16
Etat des échéances des créances et des dettes	16
Composition du capital social	16
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	17
Titres immobilisés	17
Evaluation des créances et des dettes	17
Dépréciation des créances	17
Produits à recevoir	17
Charges à payer	18
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	19

NA = Non Applicable NS = Non significative

1 PACTE TECHNOLOGIES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.133.000 €
Siège social : Chemin de Chabanu – Quartier Payannet
13120 GARDANNE
RCS AIX-EN-PROVENCE 801 649 062

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 MARS 2024**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Chiffre d'affaires et résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 129 617 €, contre 129 951 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'élève à – 74 808 €, contre – 23 129 € au titre de l'exercice précédent.

Evolution des résultats

Le total des produits d'exploitation s'élève à 129 619 €, contre 129 939 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 204 427 € contre 153 068 € au titre de l'exercice précédent.

Les principales charges d'exploitation de l'entreprise ont évolué de la façon suivante :

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 103 505 € contre 42 523 € pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 47 376 € contre 47 234 € pour l'exercice précédent.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 21 534 € contre 22 253 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts taxes et versements assimilés s'élève à 2 500 € contre 3 007 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 74 808 € contre – 23 129 € pour l'exercice précédent

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de 23 066 € de résultat financier, il s'établit à – 51 741 € contre 530 266 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

* du résultat exceptionnel de 45 493 €

* de l'impôt sur les sociétés de 2 466 €

L'exercice clos le 30 septembre 2023 se traduit par une perte de : – 8 715 € contre un bénéfice de 615.510 € pour l'exercice précédent, soit une variation de : – 101,41%.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 8 715 € de la manière suivante :

- Résultat déficitaire de l'exercice : – 8 715 euros

Affectation aux réserves :

- Affectation aux autres réserves : – 8 715 euros

Répartition après affectation :

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3.484.251 euros et celui des réserves à 2.351.251 euros.

Rappel des dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport précise qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport précise qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusions, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voulez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Gardanne

Le 14 mars 2024

Le Gérant
Monsieur Laurent HOSTEN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

1 PACTE TECHNOLOGIES

Société à responsabilité limitée

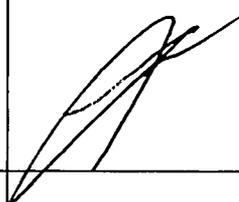
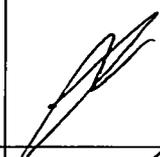
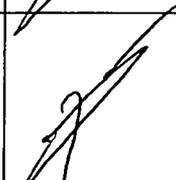
Au capital de 1 133 000, 00 €

Siège social : Chemin de Chabanu – Quartier Payannet

13120 GARDANNE

RCS AIX EN PROVENCE 801 649 062

**FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire ANNUELLE
EN DATE DU 29 MARS 2024**

Associé	Titres	Voix	Mandataire	Signature
Société INNOVA INVEST <i>Rep. Par M. Laurent HOSTEN</i>	87 803	87 803		
M. Nicolas LEVY	8 498	8 498		
M. Lucas LEVY	8 498	8 498		
Mme Lisa LEVY	8 498	8 498		
M. Jean-Philippe PEDON	1	1		
M. Fabrice CORDIER	1	1		
M. Laurent HOSTEN	1	1		

Associé	Titres	Voix	Mandataire	Signature
TOTAL sur les 113 300 parts composant le capital social représentant 113 300 voix	113 300 parts	113 300 voix		

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que 7 associés, présents, totalisent 113.300 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 113.300 voix

A la présente sont annexés :

- 4... pouvoir (s),

Le Gérant
Monsieur Laurent HOSTEN



1 PACTE TECHNOLOGIES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.133.000 €
Siège social : Chemin de Chabanu – Quartier Payannet
13120 GARDANNE
RCS AIX-EN-PROVENCE 801 649 062

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 MARS 2024

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 lesquels font apparaître une perte de – 8 715 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 8 715 euros de la manière suivante :

- Résultat déficitaire de l'exercice : - 8 715 euros

Affectation aux réserves :

- Affectation aux autres réserves : - 8 715 euros

Répartition après affectation :

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3.484.251 euros et celui des réserves à 2.351.251 euros.

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION – Absence de convention règlementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME RESOLUTION – Délégation de pouvoir en vue d’accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

1 PACTE TECHNOLOGIES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.133.000 €
Siège social : Chemin de Chabanu – Quartier Payannet
13120 GARDANNE
RCS AIX-EN-PROVENCE 801 649 062

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le 29 mars 2024,
A 10 heures,

Les associés de la société 1 PACTE TECHNOLOGIES se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social à GARDANNE (13120) - Chemin de Chabanu – Quartier Payannet.

Chaque associé a été convoqué par la Gérance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Monsieur Laurent HOSTEN préside la réunion en qualité de co-gérant de la société 1 PACTE TECHNOLOGIES.

Sont présents ou représentés :

- <u>Imnova Invest</u>	représentant <u>27.800</u>	parts sociales
- <u>Nicolas Levy</u>	représentant <u>2498</u>	parts sociales
- <u>Lucas Levy</u>	représentant <u>2498</u>	parts sociales
- <u>Lisa Levy</u>	représentant <u>2498</u>	parts sociales
- <u>J.P. PEDON</u>	représentant <u>1</u>	parts sociales
- <u>Fabrice CARDIER</u>	représentant <u>1</u>	parts sociales
- <u>Laurent Hosten</u>	représentant <u>1</u>	parts sociales

Total des parts sociales des associés présents ou représentés : 112.300 parts sociales sur les 113.300 parts sociales composant le capital social.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts mis à jour ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles L. 223-26 et R. 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de sa convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 lesquels font apparaître une perte de – 8 715 euros.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée*:

- 88396 voix pour
- 25694 voix contre

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 8 715 euros de la manière suivante :

- Résultat déficitaire de l'exercice : - 8 715 euros

Affectation aux réserves :

- Affectation aux autres réserves : - 8 715 euros

Répartition après affectation :

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 3.484.251 euros et celui des réserves à 2.351.251 euros.

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est *adoptée*:

- 88396 voix pour
- 25694 voix contre

TROISIEME RESOLUTION – Absence de convention règlementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est ...adoptée:

- 88306 voix pour
- 25494 voix contre

QUATRIEME RESOLUTION – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est ...adoptée:

- 88306 voix pour
- 25494 voix contre

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.



NICOLAS LEVY


- questions de Nicolas Levy, Lisa Levy, Lucas Levy

- Quelles sont les raisons de la non-distribution de dividendes depuis ?

- Quelles sont les raisons de l'affectation du résultat de notre société visant uniquement à assurer le train de vie de la gouvernance actuelle ?

- Jugez-vous raisonnable de maintenir une société à l'équilibre à minima dans votre capacité de gestion actuelle ?